

## CH\_VB 92.3054 vom 16. März 1992

Bundesverwaltung, 1992-03-16, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_92.3054](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_92.3054)

FR: CH\_VB 92.3054 du 16 mars 1992

IT: CH\_VB 92.3054 del 16 marzo 1992

### Erwägungen

#### E. 16

März 1992 N 485 Dringliche Interpellation der grünen Fraktion soins de l'ancienne Union soviétique. Il est certain que nous avons à faire face là à des problèmes extrêmement importants, exigeant des moyens supplémentaires. Je crois que ces moyens, nous devons vous les demander. Toutefois, j'aimerais encore ajouter que je dois répondre d'abord à plusieurs questions qui m'ont été posées sur l'insuffisance de l'engagement du crédit de 800 millions. Ce crédit était prévu pour une durée minimale de trois ans. Les péripéties du budget de la Confédération vous ont fait - vous- mêmes, Mesdames et Messieurs et non celui qui vous parle - réduire les crédits de paiements à l'intérieur du budget annuel de la Confédération à des sommes telles que si on les multiplie par trois, on aboutira à peine à 500 millions et non pas aux 800 cents millions que nous avons demandés. Cela dit, je crois que nous devons certainement vous demander d'augmenter le volume de paiements nécessaire au cours des deux premières années. Nous le ferons à travers une demande de budget supplémentaire. En effet, les mesures que nous avons prises prouvent que les besoins immédiats et la nécessité de les financer sont extrêmement importants dans un avenir immédiat, c'est-à-dire dans les années 1992/1993. Après nous pourrons, au cours des années suivantes, étaler, en particulier, les crédits au titre de l'aide financière qui se paient beaucoup plus lentement. On nous a demandé à plusieurs reprises quelles étaient les expériences que nous avons faites. Les pays de la Communauté des Etats indépendants ne peuvent pas bénéficier de la loi sur la garantie des risques à l'exportation, de même que la Pologne ne le pouvait pas, alors que la Tchécoslovaquie et la Hongrie sont mises au bénéfice de ces dispositions. Nous avons fait une expérience en Pologne. En ce dernier pays, il y a actuellement trente projets à garantir à travers la GRE. pour un montant de 40 millions de francs. Sur ces trente projets, un seul a échoué. Cela veut dire que vingt-neuf projets ont été suivis d'un paiement de la part des importateurs. C'est donc ce type de problèmes que nous rencontrerons vraisemblablement également au niveau des pays de la Communauté des Etats indépendants et non pas nécessairement des refus de payer ou des impossibilités de paiement. Les expériences que nous avons faites à l'intérieur des pays comme la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne, ont été expliquées ou illustrées dans le message concernant le crédit-cadre de 800 millions -vous me permettrez de ne pas y revenir en détail - mais nous pourrons, je peux m'y engager, reprendre les plus significatifs d'entre eux au moment où nous élaborerons le message en faveur de l'ancienne Union soviétique de manière à ce que vous ayez un certain nombre de comparaisons indispensables et intéressantes. Enfin, je voudrais vous rappeler que le Conseil fédéral ne peut jamais négliger le fait que les investissements qu'il effectue à l'étranger au titre d'une aide sont toujours des investissements qui servent les intérêts de notre pays. Tout d'abord au titre de la sécurité générale et de nos relations bilatérales ou multilatérales avec l'ensemble des pays avec lesquels nous établissons ces contacts et avec les pays que nous aidons, qu'ils soient du sud, du centre ou de l'est de

l'Europe. Mais ils servent aussi, dans une certaine mesure, l'économie de notre pays dès l'instant où nous favorisons ainsi des exportations de biens de consommation. Ce n'est pas un défaut Ce qu'il faut retenir, c'est que l'aide que nous accordons à ces pays ne doit pas viser seulement ce but-là mais évidemment être d'abord utile à ces pays avant d'être utile à nos exportateurs. Mais si les deux peuvent être conciliés, il n'y a pas de raisons de condamner l'effet synergique et je crois que vous en tomberez tous d'accord. M. Pini, notamment, a rappelé l'idée du Plan Marshall. C'est à mon avis un mauvais exemple que de baptiser une aide à l'Est du nom de Plan Marshall. En effet, comme cela a déjà été dit, le Plan Marshall visait à relever une économie qui s'était écroulée en trois ou quatre ans - dont les usines étaient détruites, les machines démontées ou cassées - avec des peuples qui n'avaient ni arrêté de travailler ni perdu l'habitude des règles du libéralisme économique. En revanche, dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, nous devons nous attaquer à des problèmes qui sont davantage des problèmes de mentalité de nos correspondants que des problèmes de défaite de leur économie. Ils ont pris l'habitude d'une économie planifiée, qu'ils ne dirigeaient plus, et ils ont perdu l'habitude de la concurrence établie en économie libérale. Il ne suffit pas de relever une économie qui vient de s'écrouler, il faut établir une nouvelle économie. Le professeur Brejsenski, qui est un spécialiste des pays de l'Est, conseiller à la Maison-Blanche, me disait très récemment ceci: «Les économistes du monde entier ont écrit des livres sur l'économie planifiée et l'ont parfaitement expliquée, y compris décrit ses défauts. Ils ont écrit des quantités d'ouvrages sur le libéralisme économique, le libéralisme économique à dimension sociale. Tout cela est parfaitement expliqué. Mais ce qui n'existe pas, c'est la façon de passer de l'économie planifiée à l'économie libérale. Là, personne ne s'est jamais posé la question. » Je crois que c'est vrai, c'est à ce problème-là que nous nous heurtons et c'est ce qui rend particulièrement difficile l'élaboration des solutions. C'est pourquoi, sans être opposé à une aide, je ne l'appellerai pas Plan Marshall, car il y a une différence essentielle. Je vous remercie d'accepter que je ne réponde pas à toutes vos questions, mais je vous promets que les notes que nous avons prises inspireront nos réponses dans le message du Conseil fédéral.

Persönliche Erklärung - Déclaration personnelle Frau Robert: Herr Bonny, Sie haben mir unterschoben, dass ich die Finanzhilfe, insbesondere Ihre Finanzhilfe im Sinne von Kreditgewährung, gegen die technische Zusammenarbeit ausgespielt habe. Das Gegenteil ist der Fall! Ich habe gesagt, man solle sie nicht gegeneinander ausspielen, was Sie getan haben. Ich möchte Sie an Ihre Begründung erinnern, die lautet: «Der Interpellation liegt daher die Absicht zugrunde, die für die Finanzhilfe vorgesehenen 600 Millionen Franken wesentlich zu erhöhen, wenn möglich zu verdoppeln.» Kein Wort von Ihrer Seite zur technischen Zusammenarbeit. Genau gegen diese Art, technische Zusammenarbeit und Finanzhilfe gegeneinander auszuspielen, habe ich mich gewehrt Wir sind für mehr Finanzhilfe, wir sind aber insbesondere auch für mehr technische Zusammenarbeit, wenn schon jetzt mehr Geld fließen soll. Wir sind dagegen, dass hier falsch gespielt wird, und wir sind insbesondere gegen Ihre Ueberfalltaktik! Ich bin dem Bundesrat dankbar, dass er darauf nicht eingestiegen ist und Ihre diesbezüglichen Fragen richtigerweise nicht beantwortet hat. #ST# 92.3062 Dringliche Interpellation der grünen Fraktion Fehler bei der Auszählung des Neat-Referendums Interpellation urgente du groupe écologiste Référendum sur la NLFA. Erreurs de dépouillement Wortlaut der Interpellation vom 3. März 1992 Angesichts der gravierenden Fehler bei der Auszählung des Neat-Referendums bitten wir den Bundesrat dringend um die Beantwortung folgender Fragen: 1. Wie ist es zu diesem Fehler gekommen? Ist der Bundesrat bereit, die Ergebnisse der verwaltungsinternen Untersuchung zu veröffentlichen? 2. Drängen sich aufgrund dieses

Fehlers in Zukunft konkrete Massnahmen auf und welche? Ist der Bundesrat nicht auch der Auffassung, dass die Bestimmungen über die Einreichung eines Referendums abgeändert werden müssen?

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Dringliche Interpellation Bonny Aufstockung des Rahmenkredites zur Weiterführung der verstärkten Zusammenarbeit mit ost- und mitteleuropäischen Staaten Interpellation urgente Bonny Coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale. Augmentation du crédit de programme In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1992 Année Anno Band II Volume Volume Session Frühjahrssession Session Session de printemps Sessione Sessione primaverile Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 08 Séance Seduta Geschäftsnummer 92.3054 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 16.03.1992 - 14:30 Date Data Seite 477-485 Page Pagina Ref. No

**E. 20**

021 023 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.